



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Lundi 29 avril 2013

A 14 heures

Au siège social de la société
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

SAMSE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 458 084 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble
056 502 248 RCS Grenoble

SOMMAIRE

Avis de convocation et ordre du jour	3
Comment participer à l'Assemblée	4
Gouvernement d'entreprise	7
Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société	14
Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	17
Présentation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte	18
Projet de résolutions	20
Demande d'envoi de documents	24

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAMSE sont convoqués le

**Lundi 29 Avril 2013 à 14 heures, en Assemblée Générale Mixte
Au siège social de la société**

pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Ordinaire :

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012
- Affectation du résultat et fixation du dividende
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ; approbation et ratification de ces conventions
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions

De la compétence de l'Assemblée Extraordinaire :

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées
- Augmentation de capital réservée aux salariés
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer personnellement à l'Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, dès lors qu'il justifie de cette qualité.

Toutefois, pour être admis à assister à cette Assemblée, voter par correspondance ou se faire représenter :

- l'actionnaire propriétaire d'actions nominatives devra être inscrit dans les comptes nominatifs tenus pour la société par son mandataire, BNP Paribas, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris,
- l'actionnaire propriétaire d'actions au porteur devra être enregistré au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration.

L'actionnaire peut obtenir le formulaire unique susvisé sur demande adressée par lettre simple à son intermédiaire financier ou au service des Assemblées de la société, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble.

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Vous désirez assister à l'Assemblée

Vous devez vous présenter dans la salle de réunion, au bureau d'émargement, muni d'une carte d'identité, pour la signature de la feuille de présence.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée

Vous pouvez utiliser le formulaire, choisir l'une des trois possibilités suivantes :

- voter par correspondance,
- vous faire représenter par votre conjoint, par le partenaire avec lequel vous avez conclu un pacte civil de solidarité ou par tout autre actionnaire,
- donner pouvoir au Président.

L'actionnaire désirant utiliser l'une des trois possibilités ci-dessus pourra :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, ci-joint, à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble,

- pour l'actionnaire au porteur : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, obtenu auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé à l'adresse suivante : SAMSE, Service des Assemblées, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par le service des Assemblées de la société, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

L'actionnaire pourra se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce par demande adressée au service des Assemblées de la société, 2 rue Raymond Pitet, 38100 Grenoble.

L'actionnaire pourra également notifier la désignation et/ou la révocation d'un mandataire par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour l'actionnaire nominatif, en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : service-assemblees@samse.fr en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- pour l'actionnaire au porteur, en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : service-assemblees@samse.fr en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué. La notification devra être accompagnée de l'attestation de participation émise par l'intermédiaire dépositaire des titres ainsi que d'un justificatif d'identité.

Pour que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être prises en compte, elles devront être reçues au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures, heure de Paris.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandat pourront être envoyées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

- Droit de vote double au nominatif pour les actionnaires inscrits au nominatif depuis au moins 2 ans.

- Droit de vote simple

- Pour voter par correspondance ou par procuration, cocher la case B.

IMPORTANT : avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso / Before selection, please see instructions on reverse side
QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, NOIRCIER COMME CECI LA OU LES CASES CORRESPONDANTES, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE (WHICHEVER OPTION IS USED, SHADE BOX(ES) LIKE THIS & DATE AND SIGN AT THE BOTTOM OF THE FORM)
A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission ; dater et signer au bas du formulaire / I wish to attend the meeting and request an admission card ; date and sign at the bottom of the form.
B. J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

SAMSE
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
 Au capital de 3 458 084 €
 Siège social : 2 Rue Raymond Pitet
 38100 Grenoble
 056 502 248 RCS Grenoble

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 Convoquée le 29 avril 2013 à 14 heures
 Siège Social - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

COMBINED GENERAL MEETING
 To be held on April 29th 2013 at 02.00 pm
 at the registered office - 2 Rue Raymond Pitet - 38100 Grenoble

CADRE RESERVE A LA SOCIETE / For Company's use only
 Identifiant / Account: _____
 Nominatif Registered: _____
 Porteur / Bearer: _____
 Nombre / Number of shares: _____
 Nombre de voix / Number of voting rights: _____

Vote Simple / single vote
Vote Double / Double vote

- Soit voter par correspondance. Cocher la case. Eventuellement, noircir les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion, dater et signer en bas du formulaire.

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso renvoi (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by a shaded box - like this for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	F
<input type="checkbox"/>										
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	G
<input type="checkbox"/>										
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C	H
<input type="checkbox"/>										
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D	J
<input type="checkbox"/>										
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E	K
<input type="checkbox"/>										

JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
 Cf. au verso renvoi (3)
I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR A : cf. au verso renvoi (4)
I HEREBY APPOINT see reverse (4)
 M, Mme ou Monsieur sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name
 Address / Address

ATTENTION! Si s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valables que si elles sont directement transmises à votre banque.
CAUTION! If it is about bearer securities, the presents instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, Prénom, Adresse de l'actionnaire (si ces informations figurent déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement)
 - Surname, first name, address of the shareholder (if this information is already supplied, please verify and correct if necessary)
 Cf. au verso renvoi (1) - See reverse (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / If new amendments or new resolutions are proposed during the meeting
 - Je donne pouvoir au Président de l'A.G. de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the meeting to vote on my behalf...
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to a vote NO)
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi 4) à M, Mme ou Mlle Raison Sociale
 pour voter en mon nom / I appoint (see reverse (4)) Mr, Mrs or Miss Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 in order to be considered, the completed form must be received at the latest:
 sur 1^{ère} convocation / on 1st notice sur 2^{ème} convocation / on 2nd notice

26 avril 2013 / April 26th 2013
 à/ to SAMSE

Date & Signature

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et signer.

- Soit donner pouvoir au Président. Dater et signer en bas du formulaire.

- Soit vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale). Cocher la case, mentionner les nom et prénom du mandataire, dater et signer en bas du formulaire.

Quel que soit le mode de participation choisi, Le formulaire complété et signé doit être retourné dans les meilleurs délais à :

SAMSE
 Service des Assemblées
 2, rue Raymond Pitet
 38100 GRENOBLE

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Olivier Malfait

Président

52 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE

2 rue Raymond Pitet

38100 Grenoble

Premier mandat de

Président : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :

31 janvier 2012

Expiration :

31 janvier 2014

Nombre d'actions SAMSE

détenues : 6 880

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis Directeur Financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 1995, en qualité de Secrétaire Général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Président du Directoire : SA SAMSE

Président : SAS SC INV

Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON

Membre du Conseil de Surveillance : SA DIJON BETON, SAS SDEEC

Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SAS GAMAG, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS M+ MATERIAUX, SAS PLATTARD, SAS ZANON TRANSPORTS, MEDEF

Représentant permanent de SAMSE au Conseil ou Comité de Direction : SA CHRISTAUD, SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS MATERIAUX SIMC

Membre du Comité de Direction : SAS BOURG MATERIAUX, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS TARARE MATERIAUX, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS REMAT (depuis le 02/05/12), SAS DUMONT IMMOBILIER (depuis le 27/06/12)

Membre du Conseil de Gestion : SAS BTP DISTRIBUTION

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Directoire : SA DORAS (jusqu'au 21/12/07)

Président : SAS QUINCAILLERIE DU PAYS DE SEYNE (jusqu'au 28/11/08), SAS EXPOTEO (jusqu'au 10/05/11)

Directeur Général : SA SAMSE (jusqu'au 16/01/07), SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)

Directeur Général Délégué : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 26/05/09)

Gérant : SCI DUNOYER DUMONT (jusqu'au 01/07/09), SCI DU ROUSSILLON (jusqu'au 10/11/10), SCI LE MAS (jusqu'au 10/11/10), SCI PORTE DE SAVOIE (jusqu'au 10/11/10), SCI VALMAR (jusqu'au 10/11/10), SCI SAONE (jusqu'au 10/11/10), SCI CELESTIN CHASSIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI CHARPIEU (jusqu'au 25/01/12), SCI DU VIEUX PORT (jusqu'au 25/01/12), SCI LE BOURG (jusqu'au 25/01/12)

Co-Gérant : SCI LES BAMBOUS (jusqu'au 14/05/09), SCI LE CARREAU (jusqu'au 26/11/10)

Représentant permanent de SAMSE au Conseil : SA BOIS MAURIS ODDOS (jusqu'au 01/07/10)

Membre du Comité de Direction : SAS SOCIETE DES GRAVIERS ET AGGLOMERES DE CLUSES (jusqu'au 28/11/08), SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

Membre du Conseil de Surveillance : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 21/04/09)

Administrateur : SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SAS CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)

François Bériot
Vice-Président et
Directeur Général

49 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-
Président et Directeur
Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2012

Expiration :
31 janvier 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 1 761

Jean-Jacques Chabanis

54 ans

Adresse professionnelle :
LA BOITE A OUTILS
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000 au 1^{er} janvier 2005

Deuxième mandat :
1^{er} avril 2006

Dernier renouvellement :
31 janvier 2012

Expiration :
31 janvier 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 3 592

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe SAMSE en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des Régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire SAMSE en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA SAMSE

Membre du Directoire : SA SAMSE, SA DORAS

Président : SAS ETS RENE DE VEYLE (depuis le 02/05/12)

Administrateur : SA CHRISTAUD, SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SAS GAMAG, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, SAS PLATTARD, SAS ZANON TRANSPORTS

Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS, SAS CELESTIN MATERIAUX, SAS DEGUERRY-SAMSE, SAS SWEETAIR FRANCE, SAS BOURG MATERIAUX, SAS REMAT (depuis le 02/05/12), SAS DUMONT IMMOBILIER (depuis le 07/06/12)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président Directeur Général : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)

Président : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 02/05/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12),

Administrateur : SA BOIS MAURIS ODDOS (du 05/05/10 au 01/07/2010), SA FRANCHEVILLE MATERIAUX (jusqu'au 01/01/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12), SA REMAT (jusqu'au 02/05/12)

Membre du Conseil de Surveillance : SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (jusqu'au 21/04/09)

Membre du Directoire : SASP GRENOBLE METROPOLE Hockey 38 (jusqu'au 14/12/09)

Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12), SAS EXPOTEO (jusqu'au 26/12/12)

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Gestion obtenu en 1980, Jean-Jacques Chabanis a exercé toute sa carrière au sein du Groupe SAMSE. Après avoir été responsable d'activité libre service et troisième œuvre puis Directeur de la communication SAMSE, il est actuellement Président de LA BOITE A OUTILS.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Président : SAS LA BOITE A OUTILS, SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS COMPTOIR FROMENT (depuis le 21/12/12)

Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Directeur Général : SAS DEDB (depuis le 16/05/12)

Co-Gérant : SCI ENTREPÔT FROMENT

Membre du Comité de Direction : SAS RG BRICOLAGE, SAS ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT, SAS LA BOITE A OUTILS, SAS COMPTOIR FROMENT (depuis le 21/12/12)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS MCD (jusqu'au 18/06/09), SAS TS HABITAT (jusqu'au 01/01/12), SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)

Directeur Général : SAS TS HABITAT (jusqu'au 08/01/08), SA SAMSE (jusqu'au 31/01/10)

Directeur Général Délégué : SA BRICO ALES (jusqu'au 28/11/08), SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 17/05/11)

Gérant : SARL COMPTOIR FROMENT (jusqu'au 21/12/12)

Administrateur : SA BRICO ALES (jusqu'au 28/11/08), SA REMAT (jusqu'au 21/04/09), SA TC-HP (jusqu'au 09/05/12)

Représentant permanent de LA BOITE A OUTILS, Présidente : SAS BRICOLAGE BOIS DU VERNE (jusqu'au 26/12/12)

Membre du Comité de Direction : SAS DES IDEES (jusqu'au 26/12/12)

Laurent Chameroy

44 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2010

Dernier renouvellement :

31 janvier 2012

Expiration :

31 janvier 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 120

Philippe Gérard

53 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2004

Dernier renouvellement :

31 janvier 2012

Expiration :

31 janvier 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 6 599

Christophe Lyonnet

43 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

16 mars 2007

Dernier renouvellement :

31 janvier 2012

Expiration :

31 janvier 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 250

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chameroy a débuté sa carrière en tant qu'expert comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe SAMSE en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Directeur Général : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SAS M+ MATERIAUX

Gérant : SARL LCFI, SARL EPPS

Administrateur : SAS F.D.E. (jusqu'au 24/01/13), SAS M+ MATERIAUX, SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES (depuis le 02/05/12)

Membre du Comité de Direction : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS (depuis le 31/05/12), SAS DUMONT IMMOBILIER (depuis le 07/06/12)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Co-Gérant : SARL 2LA LOCATIONS (jusqu'au 10/12/08), SARL ONE LOC (jusqu'au 10/12/08)

Administrateur : SA CPSB (jusqu'au 29/02/12), SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 02/05/12)

Parcours professionnel

Philippe Gérard a effectué tout son parcours professionnel au sein du Groupe SAMSE : entré en 1980, il devient assistant technico-commercial en 1985, puis chef de dépôt et responsable d'agence en 1994. Après avoir exercé la fonction de Directeur de la Région Savoie, puis en 2003, celle de Directeur de la Région Haute-Savoie, il est actuellement Directeur Commercial.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Membre du Comité de Direction : SAS BOIS MAURIS ODDOS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Représentant permanent de SAMSE, Présidente : SAS SOCIETE DES GRAVIERS ET AGGLOMERES DE CLUSES (jusqu'au 28/11/08)

Administrateur : SA BOIS MAURIS ODDOS (jusqu'au 24/04/07)

Parcours professionnel

De formation D.U.T Génie civil (diplômé en 1990), Christophe Lyonnet a intégré le Groupe SAMSE en qualité d'attaché technico-commercial en 1994. Il a ensuite exercé le poste de responsable d'agence, avant d'être nommé Directeur de la Région Savoie en 2004.

Mandat en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS MATERIAUX DES ALPES (du 25/02/10 au 29/11/10)

Jérôme Thfoin

53 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

2 janvier 2003

Dernier renouvellement :

31 janvier 2012

Expiration :

31 janvier 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 250

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise Marketing Vente et d'un DESS CAEE, Jérôme Thfoin a réalisé une grande partie de son parcours professionnel dans le domaine automobile, comme cadre commercial et marketing de différentes marques du secteur et comme Directeur Général de KIA AUTOMOBILES FRANCE. Il a rejoint le Groupe SAMSE en 2001, en qualité de Directeur Commercial et Marketing puis a été nommé Directeur Marketing et Innovation en 2012.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA SAMSE

Administrateur : SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS, SAS GAMAG, GIE R.E.H. (depuis le 12/09/12)

Membre du Comité de Direction : SAS SWEETAIR FRANCE

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SAMSE SOLAIRE (jusqu'au 04/06/12), SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)

Membre du Comité de Direction : SAS E-MAT (jusqu'au 02/10/12)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Patrice Joppé

Président

78 ans

Adresse professionnelle :

SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2000

Dernier renouvellement :

AG 2012

Expiration :

AG 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est actuellement (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance SAMSE et Président Directeur Général de sa holding, DUMONT INVESTISSEMENT.

Il a intégré la société SAMSE en 1961 comme attaché de Direction, puis est devenu Directeur des Achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général SAMSE entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Président Directeur Général : SA DUMONT INVESTISSEMENT

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SA CHRISTAUD, BANQUE RHONE ALPES

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA ETS RENE DE VEYLE (jusqu'au 26/05/09), REMAT (jusqu'au 10/05/11)

Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS (jusqu'au 13/05/11)

Paul Bériot
Vice-Président

74 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
14 mai 2007

Dernier renouvellement :
AG 2012

Expiration :
AG 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 10

Corinne Heiter

42 ans

Adresse professionnelle :
REXOR SAS
172 rue St Michel
38850 Paladru

Premier mandat :
AG 2012

Expiration :
AG 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 10

Jean-Yves Jehl de Ménorval

65 ans

Adresse professionnelle :
SAMSE
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2012

Expiration :
AG 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 212

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société SAMSE en 1970 comme attaché de Direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire SAMSE. Il a également dirigé la filiale de SAMSE, la société LA BOITE A OUTILS, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA DORAS
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE, SA DORAS
Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT, SAS MATERIAUX SIMC
Membre du Comité de Direction : SAS LA BOITE A OUTILS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS SC INV (jusqu'au 25/06/08)

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Gestion des entreprises (1993) de l'IAE de Lyon, Corinne Heiter a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion puis Directeur Administratif et Financier pendant huit ans dans le secteur de l'industrie. Elle a été nommée à la tête de la société REXOR en 2009 en tant que Directeur Général, et depuis 2011 en qualité de Président de cette même entreprise industrielle dans le secteur des films d'emballage et d'isolation.

Mandats en cours

Président : SAS REXOR
Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Administrateur : SMI (Service Médical Interentreprises du Voironnais & de la Bièvre),
Autres fonctions : Conseiller du Commerce extérieur de la France

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Parcours professionnel

Diplômé EDHEC, option Finances, et d'un troisième cycle Centre des Hautes Etudes de Marketing et Stratégie, Jean-Yves Jehl de Ménorval est ingénieur retraité de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES.

Mandats en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE
Administrateur : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE DE PREVOYANCE DES CADRES, RETRAITE / CAISSE AGIRC du Groupe MALAKOFF-MEDERIC, Centre d'informations sociales et d'actions gérontologiques « LES ARCADES » (Troyes)
Membre : Commission des Placements MALAKOFF-MEDERIC

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (jusqu'au 23/05/08)

CRH FRANCE DISTRIBUTION Mandat en cours

Siège social :
CRH FRANCE
88 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE (depuis le 30/06/11)

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Premier mandat :
Cooptation 30 juin 2011

Dernier renouvellement :
AG 2012

Expiration :
AG 2014

**Nombre d'actions SAMSE
détenues :** 730 640

Khaled Bachir - Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION

58 ans

Parcours professionnel

Adresse professionnelle :
CRH FRANCE
88 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Titulaire d'une maîtrise de gestion, Khaled Bachir a débuté sa carrière dans un négoce familial de l'Est de la France, dans lequel il a occupé différents postes jusqu'à la fonction de Directeur Commercial. En 1989, il a rejoint le Groupe SAINT GOBAIN en qualité de Directeur Général d'une filiale. Il a ensuite intégré POINT P au sein du même Groupe en 1995 où il a exercé différentes responsabilités, les dernières en date étant Membre du Directoire et du Comité Exécutif et Directeur Général Adjoint du Groupe POINT P. Depuis le 1^{er} mars 2012, il préside le Groupe CRH FRANCE.

**Nombre d'actions SAMSE
détenues :** 0

Mandats en cours :

Président : CRH FRANCE, CRH FRANCE DISTRIBUTION, CRH ILE DE FRANCE DISTRIBUTION, CRH NORMANDIE DISTRIBUTION

Directeur Général : SAS SC INV

Co-Gérant : LDP HOCHET, ACADEMIE BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS, CRH TP DISTRIBUTION

Membre du Conseil de Surveillance : SA DORAS

Représentant permanent CRH FRANCE DISTRIBUTION au Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Administrateur : ARPEGIO

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Membre permanent du Directoire : GROUPE POINT P

DUMONT INVESTISSEMENT

Mandat en cours

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Membre du Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2012

Expiration :
AG 2014

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 1 743 329

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent DUMONT INVESTISSEMENT

66 ans

Parcours professionnel

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocat, lors de la fusion des deux professions en 1991. Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal.

Nombre d'actions SAMSE
détenues : 792

Mandats en cours

Représentant permanent de DUMONT INVESTISSEMENT au Conseil de Surveillance : SA SAMSE

Vice Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer

Gérante : SCI MARIE-NOËLLE, SCI MYRIAM, SCI DOMINO, SCI GRANDE OURSE

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA DUMONT INVESTISSEMENT (jusqu'au 27/05/10)

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

ACTIVITE DE SAMSE

Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	486,0	482,8	423,2	0,7	14,8
Résultat d'exploitation	16,4	21,3	14,6	-23,0	12,3
Résultat financier	8,5	4,7	7,5	80,9	13,3
Résultat exceptionnel	-0,6	0,2	1,2	-400,0	-150,0
Participation	0,6	1,1	1,0	-45,5	-40,0
Impôt sur le résultat	5,5	7,0	4,9	-21,4	12,2
Résultat net	18,2	18,1	17,4	0,6	4,6

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2012 s'élève à 486 M€ contre 482,8 M€ en 2011, ce qui représente une hausse de 0,7 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 21,3 M€ à 16,4 M€, soit une baisse de 23 % : les produits d'exploitation se situent à 499,5 M€ et les charges à 483,1 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en hausse par rapport à 2011.

Le résultat exceptionnel qui était positif de 0,2 M€ en 2011 ressort en négatif à 0,6 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,6 M€ et un impôt sur les bénéfices de 5,5 M€, le résultat net s'établit à 18 194 601,31 €, en hausse de 0,4 % par rapport au résultat 2011.

ACTIVITE DU GROUPE

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	1 138,0	1 141,5	976,6	-0,3	16,5
Résultat opérationnel courant	47,5	54,4	40,4	-12,7	17,6
Résultat opérationnel	48,2	55,5	43,6	-13,2	10,6
Résultat financier	-1,8	-2,7	-2,0	-33,3	-10,0
Charge d'impôt	14,6	17,5	13,9	-16,6	5,0
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	2,5	2,5	3,7	0,0	-32,4
Résultat net des sociétés intégrées	34,3	37,8	31,5	-9,3	8,9
Dont part attribuable aux actionnaires de Samse	30,8	33,1	27,3	-6,9	12,8

1 - Chiffre d'affaires

Dans un contexte difficile, le Groupe affiche en 2012 une bonne résistance de son volume d'activité avec un chiffre d'affaires de 1 138 M€, stable par rapport à celui de l'année 2011 (- 0,3 %).

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce atteint 39,5 M€, en légère baisse de 1,3 % par rapport à l'an dernier. L'activité a notamment été impactée sur le premier semestre par des conditions climatiques défavorables mais a fait preuve par la suite d'un maintien satisfaisant.

Le chiffre d'affaires de l'activité bricolage atteint 198,5 M€, en augmentation de 4,6 %. Dans un marché atone, les enseignes du Groupe ont fait preuve d'un très bon dynamisme.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	% sur 1 an	% sur 2 ans
Négoce	39,5	951,7	806,6	-1,3	16,5
Bricolage	198,5	189,8	169,9	4,6	16,8
Total Groupe	1 138,0	1 141,5	976,6	-0,3	16,5

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant se situe à 47,5 M€ et enregistre une baisse de 12,6 %.

Cette diminution s'explique notamment par la difficulté d'adapter les organisations à la volatilité importante du volume d'affaires ressentie au long de l'année 2012 et par les conditions climatiques défavorables.

Le Groupe affiche en effet une volonté forte de profiter du rebond attendu de l'activité dès que les conditions de marché seront de nouveau favorables.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 48,2 M€ en retrait de 13,2 %. Il intègre notamment des plus-values immobilières pour un montant de 0,6 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 1,8 M€, en forte baisse de 0,9 M€ par rapport à 2011, en raison principalement de la diminution importante du coût de l'endettement (taux financiers historiquement très faibles).

5 - Impôt sur le résultat

La charge d'impôt ressort à 14,6 M€ contre 17,5 M€ l'année précédente. Le taux de l'impôt facial du Groupe s'élève à 31,4 %.

6 - Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence représente un montant de 2,5 M€.

7 - Résultat net des sociétés intégrées

Le résultat net des sociétés intégrées ressort à 34,3 M€ soit une diminution de 9,1 % par rapport à l'année précédente.

8 - Résultat net des sociétés intégrées dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE

La part de résultat revenant au Groupe s'élève à 30,8 M€ contre 33,1 M€ l'an dernier, soit une baisse de 6,9 %.

FLUX FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices :

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Dettes financières non courantes	122,4	123,7	112,1
Dettes financières courantes (hors concours bancaire)	55,7	54,0	50,9
Trésorerie nette	-15,5	-12,8	-12,0
Endettement net	162,6	164,9	151,0

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe affiche sa volonté forte de profiter du rebond attendu de l'activité dès que les conditions de marché seront de nouveau favorables.

Le Groupe aborde l'année 2013 de manière sereine, tout en étant prudent, compte tenu du contexte économique.

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

<i>Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2012 12</i>	<i>31/12/2011 12</i>	<i>31/12/2010 12</i>	<i>31/12/2009 12</i>	<i>31/12/2008 12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	3 458 084,00	3 458 084,00	3 458 084,00	3 442 087,00	3 388 346,00
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084,00	3 458 084,00	3 458 084,00	3 442 087,00	3 388 346,00
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations				19 142,00	72 510,00
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	486 000 213,20	482 782 676,36	423 227 843,57	405 837 444,53	462 639 261,97
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	38 263 594,19	39 002 507,98	35 055 495,21	31 348 414,59	37 990 406,10
Impôts sur les bénéfices	5 525 927,00	6 950 029,00	4 922 582,00	3 403 831,00	6 021 091,00
Participation des salariés	591 610,00	1 117 380,00	998 826,00	423 554,00	1 185 953,00
Dot. Amortissements et provisions	13 951 455,88	12 811 815,46	11 744 394,33	13 831 422,27	13 679 167,24
Résultat net	18 194 601,31	18 123 283,52	17 389 692,88	13 689 607,32	17 104 194,86
Résultat distribué	6 916 168,00	7 607 784,80	6 916 968,00	6 195 756,60	6 099 022,80
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	9,30	8,95	8,42	8,00	9,09
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	5,26	5,24	5,03	3,98	5,05
Dividende attribué	2,00	2,20	2,00	1,80	1,80
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	1 486,00	1 454,00	1 398,00	1 403,00	1 457,00
Masse salariale	43 492 978,36	41 128 274,28	38 218 783,32	37 388 071,10	38 920 306,89
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	19 155 401,64	18 220 929,64	16 048 741,76	15 569 569,04	15 769 766,57

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

A caractère ordinaire

Approbation des comptes sociaux et consolidés

(Première à quatrième résolutions)

Les quatre premières résolutions portent sur :

- L'approbation des comptes : vous aurez à vous prononcer sur les comptes de la société mère SAMSE (première résolution) ainsi que sur les comptes consolidés du Groupe (deuxième résolution).
- L'affectation du résultat (troisième résolution) : le dividende distribué s'élèvera, si l'Assemblée décide comme cela lui est proposé, à 2,00 € par action. Le paiement sera effectué le 21 juin 2013.
- L'approbation des conventions et engagements réglementés (quatrième résolution) : le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Autorisation pour intervenir sur les actions de la société

(Cinquième résolution)

La cinquième résolution vise à renouveler l'autorisation donnée à la société de racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 du Code de commerce. Les achats pourront permettre d'animer le marché du titre de la société, de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, de réaliser des opérations de croissance externe, de réduire le capital social, de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 € par action.

A caractère extraordinaire

Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres

(Sixième résolution)

Cette résolution a pour objet, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, d'autoriser la société à réduire le capital social dans la limite d'un montant total de 10 % du capital actuel sur une période de 24 mois, par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de la cinquième résolution.

Autorisation d'augmenter le capital social en faveur des salariés

(Septième résolution)

Cette résolution a pour objet, de conférer au Directoire les pouvoirs nécessaires pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise, à concurrence d'un montant nominal maximal de 103 743 €. Cette autorisation est valable 26 mois.

PROJET DE RESOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2012*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 18 194 601,31 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 59 785 € et qui ont donné lieu à une imposition de 19 928 €.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2012*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat et fixation du dividende*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice	18 194 601,31 €
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	8 983 721,02 €
Soit un bénéfice distribuable de	27 178 322,33 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende pour un montant de	6 916 168,00 €
- Au report à nouveau	10 262 154,33 €

Il sera ainsi distribué un dividende de 2,00 € à chacune des actions composant le capital social et ouvrant droit au dividende.

Ce dividende sera payé à compter du 21 juin 2013.

L'Assemblée Générale précise que la fraction du dividende correspondant aux actions propres détenues par la société sera affectée au compte report à nouveau.

Les actionnaires sont informés que le dividende perçu est obligatoirement soumis, pour les personnes fiscalement domiciliées en France, au barème progressif de l'impôt sur le revenu et bénéficie d'un abattement de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts).

Par ailleurs, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, est institué sous forme d'acompte, lequel est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception du dividende. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année n'excède pas un certain seuil peuvent être dispensés, sur leur demande, du paiement de ce prélèvement.

Ces revenus demeurent soumis aux prélèvements sociaux.

Les dividendes mis en paiement par SAMSE au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2009	1,80 €
2010	2,00 €
2011	2,20 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts

Quatrième résolution (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (*Autorisation d'achat par la société de ses propres actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société en vue de :

- a) l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- b) la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés ;
- c) la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société ;
- d) la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- e) la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers ;
- f) l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2012, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 94 096 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 251 712 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 € par action soit un montant maximal d'achat de 30 205 440 €.

L'acquisition, la conservation, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale et met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2012.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution (*Autorisation d'annulation d'actions rachetées*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, selon les modalités suivantes :

- le Directoire est autorisé à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital, sur une période de 24 mois, à compter de la présente Assemblée, et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;
- la différence entre le prix d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sera imputée sur les primes et réserves disponibles ;
- le Directoire disposera des pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation, pour fixer les conditions de cette ou de ces annulations, pour accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et pour modifier les statuts en conséquence ;
- la présente autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée et met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2012.

Septième résolution (*Augmentation de capital réservée aux salariés*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L 3332-18 et suivants du Code du travail et des articles L 225-129-2, L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce :

- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la société, à concurrence d'un montant nominal maximal de 103 743 € ;
- décide de supprimer, en faveur des adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre dans le cadre de la présente résolution ;

- décide que la présente autorisation sera valable à compter de la présente Assemblée pour la durée prévue au 1^{er} alinéa de l'article L 225-129-2 soit 26 mois ;
- délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :
 - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
 - déterminer les modalités de chaque émission ;
 - fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du Code du travail ;
 - fixer le délai de libération des actions, dans les limites légales ;
 - constater le montant des souscriptions et en conséquence celui de l'augmentation de capital corrélative ;
 - apporter aux statuts les modifications nécessaires ;
 - et d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

Huitième résolution (Pouvoirs) - L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales ou administratives.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 29 Avril 2013
SAMSE

Je soussigné (e):

NOM ET PRENOM _____

ADRESSE POSTALE _____

ADRESSE MAIL _____

Propriétaire de _____ actions nominatives,

Propriétaire de _____ actions au porteur,

de la société SAMSE

Reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R 225-81 du Code de commerce,

Demande l'envoi de documents et renseignements visés par l'article R 225-83 du Code de commerce.

Fait à

le

2013

Signature :

Conformément à l'article R 225-88 du Code de commerce les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés aux articles R 225-81 et R 225-83 dudit Code, à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.